



MOBILITE CPIP 2024 : QUAND LA CGT ET LE SNEPAP ACCUSENT, L'ADMINISTRATION S'AMUSE

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 15 mars 2024

Le 14 mars 2024, dans un communiqué intersyndical, l'alliance de circonstance CGT-IP et SNEPAP-FSU accuse notre organisation syndicale d'être responsable du retard pris par l'administration dans la diffusion de la note de mobilité CPIP 2024. En organisation qui s'assume et face à ce mensonge indigne de syndicats soi-disant « responsables », l'UFAP UNSa Justice se devait de rétablir la vérité. Si nos revendications divergent, l'UFAP UNSa Justice, elle, n'en fait pas tout un monde.

Eh oui, nos schémas de pensée et nos revendications sont différents ! **Et donc ?**

Eh oui, l'UFAP UNSa Justice défend une meilleure prise en compte des priorités légales ! **Et donc ?**

Eh oui, l'UFAP UNSa Justice revendique la priorité aux originaires. **Et donc ?**

Soyons clairs, la 1ère OS ministérielle se refusera toujours à céder à la pensée unique que ces derniers souhaitent imposer ! Elle n'a pas quitté la CGT il y a près de 40 ans afin d'échapper à l'œil de Moscou, pour aujourd'hui se laisser dicter sa conduite par les nouveaux commissaires du peuple !

Ce faisant, en tirant à boulets rouges contre notre organisation syndicale, la coalition CGT-IP et SNEPAP-FSU joue le jeu de l'administration et se trompe de combat. Pire, dans leur écrit rempli d'amertume, ils alimentent un discours stigmatisant envers les ultramarins ! Une honte ... Leur communication n'a pour seul mérite que de faire tomber les masques quant à leurs revendications sur l'outremer.

Par ailleurs, c'est bel et bien l'administration qui n'assume rien depuis des jours, et tente de faire rentrer des ronds dans des carrés pour faire plaisir à tout le monde. Au final, personne ne s'y retrouve vraiment, et sûrement pas les personnels.

L'UFAP UNSa Justice plaide en effet depuis plus d'une semaine pour que **les engagements pris par le sous-directeur RH de la DAP devant les représentants à la CAP des CPIP** soient respectés. **A savoir : intégrer les éléments de consensus dans la note de mobilité 2024 et renvoyer les désaccords à des discussions ultérieures en vue des mobilités suivantes.**

Seul un vote en CSA peut rendre légitime un dispositif qui bouleverse les règles de mobilité telles que nous les connaissons aujourd'hui. En attendant, seule la note de 2019 sur les critères de mobilité des CPIP dispose de la légalité nécessaire pour régir la mobilité de ces derniers.

Si la CGT-IP et le SNEPAP-FSU avaient soutenu l'UFAP UNSa Justice dans sa demande et forcé la DAP à tenir sa parole, la note de mobilité serait publiée depuis mercredi matin !

L'UFAP UNSa Justice dénonce les effets de manche des deux organisations « historiques » qui ne cherchent qu'à masquer leurs propres contradictions. L'UFAP UNSa Justice appelle tout le monde au calme et demande à la DAP de prendre ses responsabilités.

Sûre des mandats qui lui ont été confiés par les personnels lors des dernières élections professionnelles, l'UFAP UNSa Justice continuera à se battre et ne lâchera rien !

Le secrétaire national pour les SPIP